



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 22/09/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 12/10/2022

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 05 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Jean-Marc LETELLIER.

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à M. Mostefa MAACHI ; M. Richard PAUPY à Mme Jacqueline BLOND ; M. Antoine BIGNON à Mme Patricia CHARPENTIER ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE ; M. Jean-Marc LETELLIER à M. Fabrice EGRET.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

**OBJET : Mise à disposition des agents de la Ville auprès de la Communauté de
Communes des Sources de l'Orne. 2022 -2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriales,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

VU l'avis du CT réuni le 23 septembre 2022,

VU l'avis de la commission personnel réunie le 27 septembre 2022,

➡ **Rapporteur : M. EGRET Fabrice, Adjoint au personnel**

Les conventions de mise à disposition du personnel dans le cadre de la compétence « scolaire », avec la Communauté de Communes des Sources de l'Orne sont expirées depuis le 31/12/2021. Il convient donc de les renouveler.

Il est précisé :

- Que les conventions seront conclues pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.
- Que le calcul du montant remboursé par la Communauté de Communes à la ville de Sées pour ces mises à disposition sera effectué au prorata des temps mis à disposition et prendra en compte tous les émoluments de la paie (Salaire brut, indemnités, charges patronales, assurances, cotisations aux organismes sociaux...)
- Que le remboursement à la ville de Sées par la communauté de Communes des Sources de l'Orne se fera trimestriellement : 35 000 € pour le 1^{er} trimestre, 35 000 € pour le 2^{ème} trimestre, 35 000 € pour le 3^{ème} trimestre, puis une régularisation annuelle sera effectuée sur le 4^{ème} trimestre.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **AUTORISE** le renouvellement des conventions de mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, aux conditions énumérées ci-dessus.

➤ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 11 octobre 2022